

Je deviens membre!

- Je souhaite devenir membre de la Coopérative funéraire des Laurentides.
Je souscris deux parts sociales de 10\$,
et vous expédie un chèque de 20\$.

Au décès, je désire que mes parts sociales soient:

- remboursées à ma succession
 remises à la Coopérative funéraire des Laurentides, à titre de contribution à son développement

M Mme

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Ville : _____

Code postal : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

Date de naissance :

_____/_____/_____
Jour Mois Année

Signature

Postez à Coopérative funéraire des Laurentides
487, rue Laviolette
Saint-Jérôme (Québec) J7Y 2T8
(adresse postale seulement)

Veuillez retourner cette formule et votre paiement et vous recevrez votre carte de membre ultérieurement.



Une entreprise sous le contrôle exclusif de gens du milieu

Depuis la fin des années 90, l'arrivée des multinationales américaines dans le domaine des services funéraires a grandement bouleversé le marché.

Les entreprises funéraires québécoises, jusqu'alors propriétés familiales depuis plusieurs générations, étaient confrontées subitement à de puissantes entreprises publiques possédant des ressources financières et humaines hors de portée de l'entrepreneur indépendant québécois.

Cette présence se fait sentir dans nos régions où de grandes entreprises américaines contrôlent une part croissante du marché.

Heureusement, nous avons au Québec un outil, les coopératives funéraires, pour conserver la propriété québécoise de nos institutions. Déjà, dans plusieurs régions, les coopératives ont acheté les entreprises funéraires à vendre afin de protéger ce patrimoine.

De par sa formule coopérative, la Coopérative funéraire des Laurentides appartient à ses membres et fait partie de notre patrimoine collectif.

Une coopérative pour être ensemble et solidaires dans les grands moments de la vie

La coopérative est une formule qui a toujours permis aux Québécois de se reprendre en main chaque fois que leur destin menaçait de leur échapper. À différentes époques, ce furent Desjardins, les coopératives agricoles, les coopératives d'habitation, etc.

Depuis plus de 30 ans, le mouvement des coopératives funéraires a permis aux Québécois et Québécoises de participer au développement de leur collectivité et de prendre en main un secteur important de leur économie.

Loin d'être dépassé, le mouvement coopératif constitue plus que jamais un moyen pour contrer la mainmise d'entreprises étrangères dans ce secteur et protéger notre patrimoine culturel.

Coopérative funéraire des Laurentides

Téléphone : 1 866 577-1178 (sans frais)

Site : www.fcfq.qc.ca/coops/laurentides.htm

Courriel : info@coopfunerairelaurentides.org

Si vous recevez ce dépliant dans un moment difficile, soyez assurés qu'il s'agit d'une pure coïncidence.

NOUS SOMMES RICHES...



...de nos valeurs

Maintenant,
une alternative de choix
dans les Laurentides



COOPÉRATIVE
FUNÉRAIRE
DES LAURENTIDES

Une coopérative funéraire par et pour les gens d'ici

La Coopérative funéraire des Laurentides a pris forme en mai 2011 lorsque le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation signait les statuts de constitution qui officialisaient son existence.

Un comité promoteur composé de citoyens et de citoyennes procède actuellement au recrutement de membres pour la tenue de l'assemblée générale d'organisation prévue pour la fin de l'année. Cette assemblée d'organisation permettra d'élire le premier conseil d'administration et de déterminer les règles de fonctionnement.

Notre objectif est de mettre la coopérative en opération pour 2013.

Devenir membre, c'est afficher sa solidarité sociale et économique.

Des services complets et professionnels

La Coopérative offrira toute la gamme des services funéraires traditionnels. Sa relation avec la clientèle sera généreuse, empreinte de compassion, de respect, de dignité, de chaleur humaine et de solidarité. Dès son ouverture, elle offrira les services suivants :

- ▶ Complexe funéraire comprenant des salons d'exposition, une salle de célébration, une salle de réception et un columbarium;
- ▶ Conseiller pour la planification des funérailles et la coordination des événements;
- ▶ Thanatopraxie (embaumement); crémation, arrangements pour l'inhumation;
- ▶ Funérailles selon les volontés et rites particuliers de la personne décédée, en coordination avec les lieux de cultes désignés;
- ▶ Services de véhicules;
- ▶ Références pour l'accompagnement du processus de deuil;
- ▶ Des arrangements funéraires qui déménagent avec vous : grâce à une entente entre les coopératives funéraires, il est possible de transférer le contrat d'arrangements préalables d'une coopérative à l'autre, dans plus d'une centaine de localités au Québec.

Un réseau dynamique

Le mouvement des coopératives funéraires au Québec regroupe 25 coopératives qui comptent plus de 150 000 membres. Avec plus de 100 points de service, nos coopératives desservent plus de 8000 familles par année. Notre réseau constitue une véritable force sociale et économique dont l'objectif premier est d'offrir aux familles québécoises une alternative au marché actuel.

C'est également le plus grand réseau d'entreprises funéraires à propriété uniquement québécoise.

Pour en savoir plus sur le mouvement des coopératives funéraires du Québec, visitez le www.fcfq.qc.ca

Faire confiance aux coopératives funéraires 10 bonnes raisons

1. Je choisis une entreprise qui se distingue par son approche humaine et professionnelle.
2. Je réalise des économies sur les services funéraires que je choisis.
3. J'affirme mes valeurs d'entraide, de démocratie, d'équité et d'engagement envers le milieu.
4. Je pose un geste de solidarité communautaire et nationale en faveur de nos intérêts sociaux et économiques.
5. J'appuie l'économie locale et régionale.
6. J'obtiens des produits et des services de qualité qui répondent vraiment à mes besoins.
7. Je peux participer à la prise de décision et aux activités de ma coopérative.
8. J'ai la possibilité de transférer mon arrangement funéraire préalable dans plus de 100 points de service au Québec.
9. Je joins un réseau de plus de 150 000 membres présents partout à travers le Québec.
10. J'ai accès au programme Solidarité qui m'offre un soutien financier si je perds un enfant âgé de moins de 14 ans.

